



RCP : WTW France Département Sport et événement –Tour Hekla, 52 avenue du Général de Gaulle CS 10427 – 92800 Puteaux
Tél. : 09 72 72 01 19
-fr. ffrandonnee@wtwco.com- Contrat n° : 41789295M/0002

Garantie financière : GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132 rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre Tel 33(0)9 69 32 23 36 Contrat. n° 4000716162 /1

Notice d'information

La Bassée, le 04 février 2025

« Le Vercors »

Séjour de randonnées en étoile du 06 au 14 juin 2025 – 9 jours 8 nuitées

La sortie est ouverte aux adhérents de l'association Bassée en Balade, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FF Randonnée en cours de validité avec assurance IRA ; Ouverture possible à d'autres licenciés FF Randonnée avec licence en cours de validité avec assurance IRA ou plus, ou d'un titulaire du " Pass-Découverte " dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 6 au minimum, 12 au maximum avec 3 voitures
Dates : du vendredi 06/06/2025 au samedi 14/06/2025
Déplacements : Train ou voitures personnelles avec covoiturage.

PROGRAMME :

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée dans le massif du Vercors Début du séjour après l'heure d'arrivée et fin de séjour après l'heure du petit déjeuner.

Arrivée des participants prévue le 06/06/2025 vers 17h00

Retour, le samedi 14/06/2025 après le petit-déjeuner.

➤ **Vendredi 06/06/2025**

Déplacement train et covoiturage vers Chichilianne.

➤ **Samedi 07/06/2025**

Randonnée : Tour du mont Aiguille / 17.4 km + 1130m

Bassée en Balade, Siège Social : Hôtel de Ville, place du général de Gaulle, 59480 La Bassée tél. +33(0)781 896 368, bassee.en.balade@gmail.com, <http://benb.fr>

Bénéficiaire de l'immatriculation tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges, 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél 01 44 89 93 90

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

➤ **Dimanche 08/06/2025**

Randonnée : La croix du Lautaret / 16.4 km + 1055m

➤ **Lundi 09/06/2025**

Randonnée : Haut plateau du Vercors / 21 km + 1054m

Transfert en voiture (covoiturage) à Autrans-Méaudre en Vercors

➤ **Mardi 10/06/2025**

Randonnée : Le Bec de l'orient / 15 km + 860 m

➤ **Mercredi 11/06/2025**

Randonnée : Ascension du Moucherotte / 11.6 km + 650 m

➤ **Jeudi 12/06/2025**

Randonnée : La grande Moucherolle / 17.6 km + 1274 m

➤ **Vendredi 13/06/2025**

Randonnée : Balcons de la Bourne et Gros Martel / 12.75 km + 842 m

➤ **Samedi 14/06/2025**

Retour après le petit déjeuner

HEBERGEMENT:

L'hébergement sera assuré du 6 juin 17h00 au 9 juin matin à la ferme équestre des 4 chemins, (217 route du Chatel 38930 Chichilianne. Téléphone : 04 76 34 40 11) pour trois nuits, couchage en dortoir. Demi-pension.

Puis du 9 juin au 14 juin matin à l'hôtel la Prairie (22 Chemin Pré Borel, 38112 Autrans-Méaudre en Vercors. Téléphone : 04 76 95 22 55) pour cinq nuits, chambres de deux à quatre. Demi-pension

Pendant ce séjour le pique nique du midi est à votre charge.

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **570,00 €** par personne prix ferme et définitif non révisable, en demi-pension.

Ce prix comprend

L'hébergement en demi-pension.

L'immatriculation tourisme.

Bassée en Balade, Siège Social : Hôtel de Ville, place du général de Gaulle, 59480 La Bassée tél. +33(0)781 896 368, bassée.en.balade@gmail.com, <http://benb.fr>

Bénéficiaire de l'immatriculation tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges, 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél 01 44 89 93 90

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

Ne sont pas compris

Le voyage jusqu'à Chichilianne et les déplacements sur place en voiture.
Bassée en Balade recommande le covoiturage (organisé par les participants).
Les pique-niques du midi.
Les dépenses personnelles
Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris".

INSCRIPTIONS :

Le participant individuel à ce séjour, dans la mesure du possible, indiquera la personne avec laquelle il ou elle partagera le logement.

ATTENTION :

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 31 janvier 2025 20 heures par mail. **Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 100 € (chèque à l'ordre de Bassée en Balade)**

Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au 04 février 2025. S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux pré-inscrits un Bulletin d'inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi du bulletin sous les 8 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de votre inscription, aux assurances facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS :

Acompte de 100 € à la préinscription. Date limite **18 Février 2025**.

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription.

Solde du séjour avant le **20 mai 2025**

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de Bassée en Balade.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule. Une liste des participants vous sera communiquée quelques jours après les inscriptions.

Bassée en Balade, Siège Social : Hôtel de Ville, place du général de Gaulle, 59480 La Bassée tél. +33(0)781 896 368, bassée.en.balade@gmail.com,
<http://benb.fr>

Bénéficiaire de l'immatriculation tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges, 75013 Paris –
Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél 01 44 89 93 90

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z –SIRET : 303 588 164 00051

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation faite entre l'inscription et le **07/05/2025** : retenue de 30% du montant du séjour
- Annulation postérieure au **07/05/2025** : retenue de 100% du montant total du séjour.

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

Un mois avant le séjour, des informations complémentaires seront envoyées par mail à chaque participant.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

RECOMMANDATIONS

Il convient d'être suffisamment entraîné pour apprécier ce séjour. Un bon équipement - veste, pantalon, chaussures, bâtons, lunettes de soleil - permet d'affronter le soleil et éventuellement la pluie. Le sac à dos sera d'une taille permettant le transport de boisson, pique-nique et de vêtements nécessités par l'évolution des conditions climatiques au cours de la journée de randonnée.